



Édito

Notre doyenne, Madame Georgette Dupré, a eu 100 ans le 5 avril 2021.

Pour fêter cela et l'honorer, comme il se doit, François Deysson a eu le plaisir de lui remettre une composition florale ainsi que la médaille de Villecerf au nom du conseil municipal et de tous les administrés.

Ce journal lui est dédié.

Animations du village

Marché :

Tous les vendredis, de 15 h 30 à 19 h, sur la place Marquis de Roys.

En raison de la situation sanitaire, toutes les activités des associations sont suspendues jusqu'à nouvel ordre, mis à part la danse et le karaté, organisés par le Foyer Rural, qui se déroulent en plein air.



Sommaire

Édito, Agenda	p.1
Inscription rentrée scolaire, Compostage	p.2
Conseil municipal	p.3
Aménagement du chemin de la Perche	p.4
Zéro phyt'eau, Vaccination Covid-19	p.5
Dépôts sauvages, Paillage, Toutou'Nette	p.6
Fête du village	p.7
Jeux, Infos pratiques	p.8

Agenda

Municipalité

Chaque lundi, les membres du conseil municipal se réunissent, en réunion plénière, afin de rendre compte de l'avancement des différentes commissions.

Mille et un regards d'arthropodes

Le 22 mai, de 14h00 à 16h00, à Villecerf, organisé par Seine-et-Marne Environnement (informations supplémentaires à venir).

6^{ème} Festival de la Harpe

Le 11 juin, à 20h30, à l'église de Villecerf (voir encart p.2)

Fête du Village

Les 26 et 27 juin (voir affiche p.7 et flyer joint)

CCMSL

Afin de ne pas diffuser d'informations erronées en raison des annulations dues à la crise sanitaire, merci de vous rendre directement sur le site de la CCSML www.ccmsl.fr, onglet « que voir/que faire » puis « agenda ». Les informations sur les animations et activités y sont mises à jour régulièrement.





Travaux en cours...

Après l'école, c'est au tour de la toiture de la mairie d'être rénovée.

Merci à l'entreprise **Rodot Rénovation** pour le beau travail déjà accompli.

Fin des travaux dans 1 mois environ.

Le compostage au cimetière : c'est parti !



S'inscrivant dans la démarche de réduction des déchets, un bac à compost a été installé début mars. Merci à Patrick Rebeyrol pour son implication dans cette mission.

Bravo à ceux d'entre vous qui l'utilisent déjà. Les retours sont très positifs. Nous vous invitons tous à participer à cette action.

Nous comptons sur vous !

Inscriptions pour la rentrée scolaire 2021

Les inscriptions à l'école communale et au service périscolaire (cantine, garderie) sont en cours.



Retrouvez les formulaires d'inscription sur le site internet du village <https://villecerf.fr/> ou directement auprès du secrétariat de mairie (horaires d'ouverture en dernière page du journal).

Vous devez joindre au dossier une copie du livret de famille et du carnet de vaccination. Si votre enfant était précédemment inscrit dans une autre école, pensez à demander son certificat de radiation.

Ma voiture dort chez moi

Grand nombre de Villecerfois ont du mal à stationner leurs véhicules sur les emplacements matérialisés. En effet, trop souvent, ceux-ci sont utilisés par des administrés qui disposent déjà de stationnement privé sur leur parcelle.

Tous les propriétaires de véhicules qui possèdent un garage ou d'un espace suffisant pour se garer dans leur jardin ont l'obligation de le faire.



Championnats de France sur route Tour de l'avenir



Du 31 juillet au 1^{er} août prochain, le Département organise une course cycliste qui traversera notre village.

Nous recherchons des bénévoles pour sécuriser nos 3 carrefours (RD 218/route d'Épisy, RD 218/D 403, D 403/route de Lorrez).

Vous souhaitez participer à la sécurisation ? Contactez Emmanuel Cendrier au 06 95 25 25 89.

Festival de la Harpe



VENDREDI 11 JUIN À 20H30
Église de Villecerf (77)

CONCERT JEUNES TALENTS

Le Duo Hestia :

Hector Burgan (violon) et Isabelle Muller (harpe).
Œuvres de S^t-Saëns, Massenet Piazzola, Burgan.



○ Pour renforcer le service technique dans l'entretien des espaces verts de la commune (tonte, taille...) durant le printemps et l'été, les élus ont décidé de recruter un agent, non titulaire, du 1^{er} avril au 15 septembre 2021 inclus, sur une durée de travail hebdomadaire de 26 h.

○ Le conseil municipal a adopté la création de deux postes d'agent pour renforcer le service périscolaire, sur le grade d'adjoint technique, à hauteur de 26 h par semaine.

○ Le principe d'une demande de subvention auprès du Département de Seine-et-Marne a été validé concernant le projet d'aménagement et de mise en valeur des chemins et de la zone humide du marais de l'Orvanne, pour un montant de 10 626,10 € HT.

○ Le règlement d'utilisation ou de location de la Maison des Associations (ex salle polyvalente) est mis à jour et validé.

○ Le conseil municipal a adopté, à la majorité (vote contre : Franck ETANCELIN, abstention : Aurélie CADIN), la limitation

de la vitesse maximale sur tout le territoire de la commune dans l'intra village, hameaux compris, à 30 km/h.

○ La RD403 restera à 50 km/h pour assurer la fluidité du trafic.

○ Le schéma d'implantation de places de stationnement et chicanes en alternance afin de sécuriser la rue Grande (RD218) a été validé par les membres du conseil municipal.

○ Une demande de subvention par " amendes de police " a été transmise au Département afin de solliciter une subvention des services de l'État à hauteur de 70% (soit 43 038,93 €) et de l'EPAGE à hauteur de 10 % (soit 6 148,42 €) afin d'entreprendre, en 2022, les travaux de restauration du pontet de Pilliers, devenu dangereux. Le solde sera financé par la commune pour un montant de 24 593,68 €.

○ Le conseil municipal a approuvé l'augmentation du taux de la taxe d'aménagement qui évolue de 2,5 % à 5 %.

À noter que cette taxe s'appliquera désormais lors de la création d'une piscine chez

les particuliers.

○ Pour permettre à Olivier LE MENAHÈZE, gérant de notre commerce No Stress, de faire face à la crise sanitaire, les élus ont décidé d'annuler les trois premiers mois de loyer de l'année en cours.

○ Les élus ont décidé de réactiver l'Association Foncière de Remembrement (AFR).

○ Pour l'année 2020, le compte de gestion et le compte administratif de la commune ont été adoptés avec les chiffres suivants :

→ un excédent de 74 011,99 € en section de fonctionnement

→ un excédent de 37 900,17 € en section d'investissement

○ **Le résultat net de l'exercice 2020 s'élève ainsi à 111 912,16 €.**

○ Les élus ont décidé de ne pas augmenter les impôts en 2021. Ainsi, les taux votés en 2020, à savoir 23,06 % pour le foncier bâti et 50,09 % pour le foncier non bâti, resteront en vigueur.

○ Les tarifs périscolaires resteront également inchangés en 2021.

○ Les associations locales (chasseurs, Envol, Foyer rural, Broc et vie, Prodathor...) bénéficieront de subventions pour un montant total de 5 300 €.

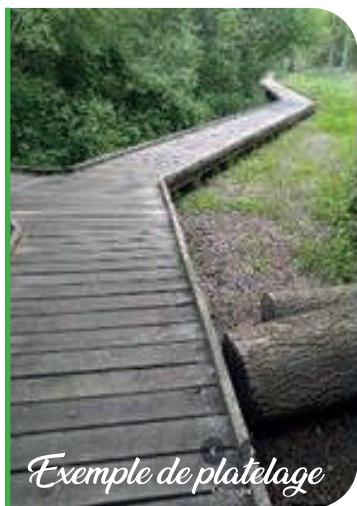
○ Le conseil municipal a voté les budgets 2021, équilibrés en recettes et en dépenses comme suit :

→ en section de fonctionnement pour un montant de 1 081 695,83 € ;

→ en section d'investissement pour un montant de 334 085,29 €.



Projet d'aménagement et mise en valeur du chemin de la Perche



Exemple de platelage

Le chemin de la Perche, qui traverse la vallée de l'Orvanne depuis l'église jusqu'à la route de Montarlot, est fermé au niveau du pont noir, par un arrêté municipal d'octobre 2020. Son état très dégradé présentait un danger immédiat pour les usagers.

amphibiens, orchidées, jonquilles, perce-neige...). Nous vous informerons régulièrement de l'avancement de ces dossiers.

En attendant le lancement des travaux, nous vous demandons de respecter les règles suivantes :

→ Ne pas franchir le pont du lavoir avec des engins à moteurs qui risquent de l'endommager davantage.

Seuls les engins utilisés pour l'entretien du chemin et des parcelles mitoyennes sont autorisés à y accéder mais uniquement par le chemin du Pré des Grils.

→ Ne déposer aucun matériau (même inerte) sur le chemin ; le changement de nature des sols peut avoir des effets néfastes sur les organismes qui y vivent.

La commune a décidé de procéder à sa réparation et à celle du pont du lavoir, en lien avec les services du Département (police de l'eau), la CCMSL, l'EPAGE, Seine-et-Marne environnement, la SAUR et SEM@FOR77, conformément aux obligations des collectivités.

Nous avons mis en place un itinéraire de contournement que nous vous invitons à utiliser. En attendant, un peu de patience... vous devriez pouvoir retrouver vos chères passerelles d'ici fin 2021.

Le dossier que nous avons déposé englobe également un platelage bois sur la partie inondable du chemin qui permettra de l'emprunter en toute saison.

Nous travaillons aussi à la mise en place de mesures simples visant la valorisation et la protection de nos espaces naturels et de leurs chers hôtes (chauves-souris, insectes, chouettes,



Le pont du lavoir

Randonnées



Au-delà du chemin de la Perche, profitez des beaux jours pour vous promener sur nos nombreux chemins communaux qui guident plusieurs circuits de randonnée et promenades remarquables.

Rendez-vous sur le site de l'office de tourisme : <https://www.msl-tourisme.fr/uploads/2020/Carte-rando-MSL-2020.pdf>

N'oubliez pas la Balade Villecerfoise affichée en mairie et disponible sur le site internet : <https://villecerf.fr> onglet ENVIRONNEMENT et PATRIMOINE puis Patrimoine.



Suite à l'obtention de notre label Zéro phyt'eau en septembre 2020, nous poursuivons la gestion différenciée de nos espaces verts. La commune lance, comme prévu, l'expérimentation de la fauche tardive associée à des semis de fleurs mellifères pour favoriser le retour des insectes.

Où ?

- Dans le jardin de la mairie qui accueillera également un hôtel à insectes fabriqué par Antonio Tapadas que nous remercions ;
- Sur le talus proche de l'école maternelle ;
- Au croisement de la rue de la Roche du Sault et de la rue du Pot au lait ;
- Au stade, en bordure du chemin pavé ;
- Sur des tronçons des talus de la route de la vallée, de la route du cimetière, du chemin des Roulis, pour laisser s'épanouir la flore sauvage (orchidées, violettes, coucous...).

Merci de respecter ces nouvelles zones de protection de l'environnement.

Les poubelles aiment rester chez elles



Après le passage des collecteurs, chacun doit rentrer ses poubelles chez soi. Ainsi vous libérez nos trottoirs parfois très étroits à certains endroits et contribuerez ainsi, de manière citoyenne, à la qualité de vie de tous.

Village de Villecerf

NUISANCES SONORES

UTILISATION DE TOUT ENGIN OU OUTILS ÉLECTRIQUES ET THERMIQUES

Nous rappelons que les activités générant des nuisances sonores sont autorisées uniquement
du lundi au vendredi de 8h à 19h
les samedis de 8h à 12h et de 14h à 18h
les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

Ne pas respecter ces horaires rend amendable.

Vaccinations - COVID-19

Début mars, un centre de vaccination éphémère a ouvert à Thomery, avec le support de la CCMSL que nous remercions, de médecins et d'infirmiers volontaires qui ont répondu à l'appel.

Les centres hospitaliers peuvent toujours être contactés par téléphone :

Montereau - 01 82 34 00 25 ;

Nemours - 01 64 78 70 71 ;

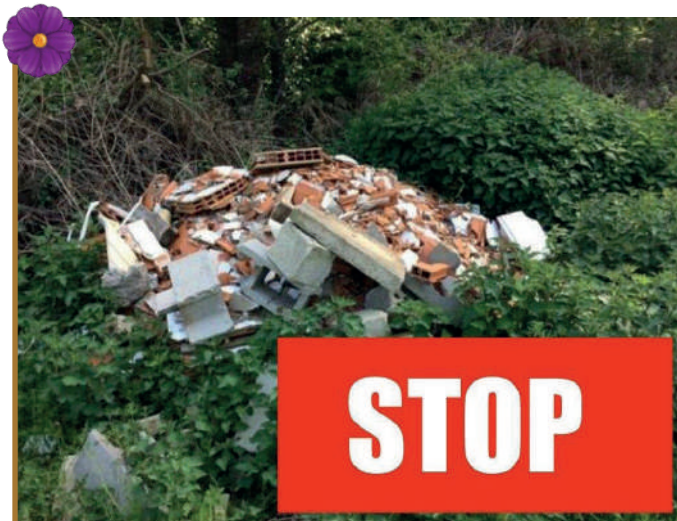
Fontainebleau - 01 64 22 26 91.

La mairie propose ces créneaux en priorité aux aînés volontaires inscrits sur la liste électorale ou qui se seraient signalés auprès des élus en fonction de leur pathologie respective.

Le rythme de la vaccination va nettement s'accélérer. Nous invitons les Villecerfois qui rencontreraient des difficultés à obtenir un rendez-vous à contacter le secrétariat de mairie ou Mélanie Lamotte, que nous remercions, au 06 43 65 88 39.



Dépôts sauvages



Les dépôts sauvages représentent un acte d'incivisme interdit par la loi du 15 juillet 1975 mais font, hélas, toujours partie de notre paysage communal.

Pour rappel, chaque producteur de déchets, qu'il s'agisse d'un particulier ou d'une entreprise, est responsable de ses déchets (art. L.541-2 du code de l'environnement).

Ils polluent les sols, les cours d'eau, les nappes phréatiques, l'air, dégradent les paysages et représentent une menace réelle d'incendie, de blessure, d'intoxication, sans parler des nuisances visuelles et olfactives.

Tout dépôt de déchets étant interdit sur l'espace public et sur le terrain d'autrui (art. R.632-1 et 635-8 du code pénal), des poursuites pénales, prévues aux articles R. 632-1, R. 644-2 et R. 635-8 du code pénal, sont systématiquement enclenchées par le maire.

Tout contrevenant est passible d'une amende pouvant atteindre 1 500 € (article R635-8 du code pénal).

Nous vous rappelons que vous bénéficiez de 32 passages gratuits à la déchèterie de Moret-Loing et Orvanne, tous les jours en semaine de 14h à 18h en hiver et de 15h à 19h en été ; le samedi de 9h à 18h en hiver et de 10h à 19h en été ; le dimanche de 10h à 13h hiver comme été.

Si vous n'avez pas de véhicule, vous pouvez faire appel au service Allo Déchets (01.64.23.35.54 ou par courriel à contact@aiprefon.fr). Il vous en coûtera 10 €/m³ pour tous les déchets sauf pour les gravats qui sont facturés 20 €/m³.



Conseils et astuces - Paillis maison

Le paillage est un excellent moyen pour réaliser des économies d'arrosage car il limite l'évaporation naturelle du sol comme, par exemple, les effets desséchants du vent.

Composez votre paillis avec la technique du bois raméal fragmenté (BRF). Préparez-le en fin d'hiver (avant la reprise de la croissance) avec les déchets de taille des arbustes du jardin.

Passez au broyeur tous les rameaux sains de moins de 3 à 4 cm de diamètre et étalez-les aussitôt en paillis (2 à 3 cm d'épaisseur, pas plus) au pied d'une haie ou d'un arbuste.



La première "Toutou'Nette" bientôt en place

Merci à Noël Cadin, membre du conseil des sages, pour la fabrication de ce distributeur de sacs à déjections canines qui sera bientôt installé près de la poubelle de l'aire de jeux. N'oublions pas les membres de notre conseil des jeunes, pour leurs belles instructions illustrées, Léann, Faustine, Emma, Chloé, Emy et Noélyne.



Un vrai travail d'équipe intergénérationnel !

Cette fois, plus d'excuses pour les propriétaires de chien indécents !

On compte sur vous pour que les pelouses situées autour de l'école maternelle, devenues un crottoir, retrouvent leur vocation récréative. Et bientôt d'autres Toutou'Nettes jalonneront nos rues afin qu'aucun lieu du village ne soit souillé...





Villecerf

Fête du Village



26 & 27 JUIN

JARDINS OUVERTS



MARCHÉ DU TERROIR

PROMENADES EN CALÈCHE

CERFESTIVAL

SPORTS
&

Fête de l'école

JEUX DE PLEIN AIR

ANIMATIONS

PATRIMOINE & ENVIRONNEMENT

Restauration et buvette sur place



Objets cachés

Réponse jeux des flocons "À Villecerf"
janvier-février : 31 flocons

Nouveau !

C'est le printemps ! Des fleurs se sont cachées parmi les articles du journal.

Sauras-tu toutes les trouver ?

Let's go !



3	6	5		8	4			
5	2							
	8	7				3	1	
		3		1		8		
9			8	6	3		5	
	5			9		6		
1	3					2	5	
							7	4
		5	2		6	3		

Horaires de la Mairie

Mardi de 14 h 00 à 18 h 30

Vendredi de 14 h 00 à 17 h 30

Mercredi (1^{er} et 3^{ème} du mois) de 14 h 00 à 17 h 00

Samedi (2^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème} du mois) de 9 h 00 à 12 h 00

Tél : 01 64 24 93 08

Courriel : mairie@villecerf.fr

Horaires de l'APC Agence Postale Communale

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9 h 25 à 11 h 50

Le samedi de 9 h 25 à 12 h 05

Numéros utiles

SAMU / Urgences médicales : 15

Police : 17 | Pompiers : 18

En cas d'urgence, composer le 112 depuis un téléphone portable.

Urgences dentaires : 08.92.23.11.28

EDF 24h/24 : 0.810.33.30.77

SAUR 24h/24 : 0.810.01.50.16

Centre anti-poison : 01.40.05.48.48

Commissariat de Moret : 01.64.70.56.36

Pharmacie de Garde : appeler le commissariat de Moret



Ce journal est disponible en version numérique !
Pour le demander, merci d'envoyer un e-mail à
Aurélie Cadin : aurelnoljani@gmail.com

